

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 juin 2022

Délibération n° 2022-1175

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Dispositif Ecoréno'v - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

Rapporteur : Monsieur Renaud Payre

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burrinand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Domain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Marion (pouvoir à M. Novak), Mme Fréty (pouvoir à M. Bub), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Georgel (pouvoir à Mme Popoff), M. Boumertit (pouvoir à M. Legendre), M. Corazzol (pouvoir à Mme Jannot), M. Kabalo (pouvoir à Mme Perriet-Roux), Mme Percet (pouvoir à M. Barla).

Conseil du 27 juin 2022**Délibération n° 2022-1175**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Dispositif Ecoréno'v - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Depuis 2015, la Métropole de Lyon met en œuvre une politique ambitieuse d'éco-rénovation de l'habitat. La création de dispositifs d'accompagnements et de financements, regroupés sous l'appellation Ecoréno'v, répond à la volonté de la Métropole et de ses partenaires de lutter contre le réchauffement climatique, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'aux enjeux sociaux de lutte contre la précarité énergétique, par la rénovation énergétique de l'habitat.

Le territoire connaît une forte dynamique avec plus de 18 531 logements financés pour des travaux Ecoréno'v au 31 mars 2022, depuis le démarrage des interventions en 2015. Cette réussite peut, notamment, s'expliquer par les politiques métropolitaines de communication, d'information, de conseils et d'accompagnement dans les projets, en faveur des particuliers, copropriétés et bailleurs sociaux. En outre, l'effet levier des aides financières est un des éléments clés de ce succès, dont le juste calibrage a été démontré par une évaluation externe du dispositif sur le segment des copropriétés en 2019.

Dans une perspective de continuité et de mise en œuvre du plan climat air énergie territorial (PCAET), approuvé par délibération du Conseil n° 2019-4006 du 16 décembre 2019, et du schéma directeur des énergies (SDE), voté par délibération du Conseil n° 2019-3489 du 13 mai 2019, la Métropole a décidé, par délibération du Conseil n° 2021-0541 du 15 mars 2021, de poursuivre le dispositif, corriger des points de faiblesse, proposer de nouvelles aides en faisant évoluer les règlements de financement. Ces nouveaux règlements renforcent l'exigence de qualité des projets, notamment par des bonus aux matériaux biosourcés, aux énergies renouvelables, à la prise en compte du confort d'été, du réemploi, du raccordement aux réseaux de chauffage urbain et de la sortie du fioul.

II - Engagement d'une nouvelle autorisation de programme

Les autorisations de programme votées depuis 2015 représentent, à ce jour, un montant global de 60 000 000 €, réparties comme suit par :

- délibération du Conseil n° 2015-0639 du 21 septembre 2015 pour un montant de 3 500 000 €,
- délibération du Conseil n° 2016-1589 du 10 novembre 2016 pour un montant de 4 000 000 €,
- délibération du Conseil n° 2017-2054 du 11 septembre 2017 pour un montant de 5 000 000 €,
- délibération du Conseil n° 2018-2760 du 27 avril 2018 pour un montant de 5 000 000 €,
- délibération du Conseil n° 2018-3034 du 17 septembre 2018 pour un montant de 9 000 000 €,
- délibération du Conseil n° 2019-3423 du 18 mars 2019 pour un montant de 23 500 000 €,
- délibération du Conseil n° 2020-4206 du 29 janvier 2020 pour un montant de 10 000 000 €.

Dans ce cadre, 54 574 612 € ont déjà été engagés, au 31 mars 2022, ce qui a représenté le financement de 22 189 logements dont 18 531 projets de travaux :

Projets financés - nombre de logements			
travaux	copropriétés/monopropriétés	11 479	11 914
	maisons du parc privé	435	
	logements sociaux	6 617	
sous-total travaux		18 531	
audits*	copropriétés	2 067	2 296
	maisons	229	
maîtrise* d'œuvre	copropriétés	1 357	1 362
	maisons	5	
total travaux, audits et maîtrise d'œuvre			22 189

* le financement des audits et maîtrise d'œuvre ne s'adresse qu'au parc privé

Au 1^{er} avril 2022, les crédits restants s'élèvent donc à 5 425 388 €.

A la même date, des dossiers réceptionnés et en cours d'instruction à la Métropole représentent 6 054 482 €, soit près de 1 400 logements :

Projets à l'instruction - nombre de logements			
travaux (y compris bonus)	copropriétés/monopropriétés	98	123
	maisons du parc privé	25	
	logements sociaux	18 opérations : 1 200	
audits	copropriétés	19	51
	maisons	32	
maîtrise d'œuvre	copropriétés	16	21
	maisons	5	
total travaux, audits et maîtrise d'œuvre			1 395

Par ailleurs, les prévisionnels de financements Ecoréno'v sont analysés régulièrement et font apparaître un prévisionnel de réception de dossiers et d'engagement de crédits 2022, pour le 2^{ème} semestre, de 7 482 000 € correspondant à 2 600 logements financés :

Projets prévisionnels au 2 ^{ème} semestre 2022 - nombre de logements			
travaux (y compris bonus)	copropriétés/monopropriétés	1 100	1 160
	maison	60	
	logements sociaux	1 345	
audits	copropriétés	35	105
	maisons	70	
maîtrise d'œuvre	copropriétés	30	45
	maisons	15	
total travaux, audits et maîtrise d'œuvre			2 655

Il est à noter qu'au stade du prévisionnel, les bonus de travaux (biosourcés, énergies renouvelables, sortie du fioul, etc.) ne sont pas toujours connus, ce qui peut avoir tendance à augmenter le montant de l'aide au logement lors de l'engagement réel. A contrario, des reports ou abandons de projets peuvent avoir lieu conduisant à diminuer le nombre de logements financés.

Le total des dossiers, en instruction et à venir, représente près de 4 000 logements pour un montant estimé de 13 536 980 €.

Pour assurer la poursuite des actions et l'octroi de ces aides en faveur des propriétaires privés et des bailleurs sociaux, dans le cadre de la démarche Ecoréno'v pour l'année 2022 et l'année 2023, il est proposé, dans la présente délibération, une individualisation partielle d'autorisation de programme d'un montant de

21 000 000 €. Cette autorisation de programme sera répartie pour 11 000 000 € pour le parc social et 10 000 000 € pour le parc privé. Cela permettra la montée en charge d'Ecoréno'v prévue au PCAET et au SDE et, plus précisément, l'octroi de subventions pour 8 000 à 9 000 logements supplémentaires ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite du dispositif Ecoréno'V en faveur de la réhabilitation des logements du parc privé et du parc social.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P15 - Logement privé :

a) - pour un montant de 10 000 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 500 000 € en 2022,
- 2 500 000 € en 2023,
- 3 000 000 € en 2024,
- 4 000 000 € en 2025,

sur l'opération n° 0P15O8412, dont 3 000 000 € par transfert d'autorisation de programme en réemploi de montants non engagés sur l'opération n° 0P14O5527,

b) - pour un montant de 11 000 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 500 000 € en 2022,
- 2 500 000 € en 2023,
- 3 500 000 € en 2024
- 4 500 000 € en 2025,

sur l'opération n° 0P15O8413 dont 1 300 000 € par transfert d'autorisation de programme en réemploi de montants non engagés sur l'opération n° 0P14O5527 et de 1 200 000 € sur l'opération n° 0P14O5381.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2022 et suivants - chapitre 204, pour un montant de 21 000 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220627-283466-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 juin 2022 Date de réception préfecture : 30 juin 2022
